



# COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel d'avancement de grade  
Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Session 2017

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

## Contenu

I.	PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION .....	3
II.	DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1.	CHIFFRES CLES .....	4
2.	PROFIL DES CANDIDATS.....	4
III.	PRINCIPALES REGLES DE NOTATION .....	5
IV.	PHASE D'ADMISSIBILITE .....	5
1.	ORGANISATION.....	5
2.	PRESENTATION DE L'EPREUVE .....	5
3.	RESULTATS D'ADMISSIBILITE .....	6
V.	PHASE D'ADMISSION .....	7
1.	ORGANISATION.....	7
2.	EPREUVE ORALE.....	7
3.	RESULTATS.....	8
VI.	CONCLUSION .....	8
1.	PROFIL DES LAUREATS.....	8
2.	COMMENTAIRES.....	9

## I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2017, l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### ✓ **Conditions d'accès**

L'examen est ouvert aux adjoints administratifs de 2ème classe (nouvellement dénommés adjoint administratif depuis le 1er janvier 2017) ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur le tableau d'avancement.

### ✓ **Rappel des fonctions**

Les adjoints administratifs territoriaux sont notamment chargés d'effectuer diverses tâches administratives d'exécution : accueil téléphonique et physique, recueil et traitement des informations nécessaires au fonctionnement du service ou de la collectivité, gestion et suivi de dossiers administratifs ou financiers, assistance d'un ou plusieurs responsables dans l'organisation du travail d'une équipe ou d'un service.

Exemples de métiers pouvant être exercés par un adjoint administratif :

- Agent d'accueil/état civil/élections, etc. ;
- Assistant de gestion administrative ;
- Assistant de gestion financière, budgétaire et comptable ;
- Assistant ressources humaines ;
- Secrétaire de Mairie, etc.

### ✓ **Périodicité d'organisation**

Cet examen est organisé par le CDG31, tous les 2 ans.

### ✓ **Zone de conventionnement**

Le concours a été organisé par le CDG31, dans le cadre de la coordination régionale des centres de gestion (CDG) d'Occitanie, en convention avec les CDG de l'Ariège et du Tarn-et-Garonne.

### ✓ **Composition du jury**

#### Collège des élus :

- 1 Adjoint au Maire, Administrateur du CDG31, Président du jury,
- 1 Maire, Administrateur du CDG 31, Suppléant du Président,
- 1 Adjoint au Maire,
- 1 Maire,
- 1 Adjoint au Maire,

#### Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP C,
- 1 Directeur d'une assemblée départementale d'un conseil départemental,
- 1 Chef de Service d'un conseil départemental,
- 1 Chef de Service d'une commune,
- 1 Chef de Service à la Direction des ressources humaines d'un département,

#### Collège des personnalités qualifiées :

- 1 DRH d'un département, en retraite,
- 1 DRH d'une commune, en retraite,
- 1 Responsable d'action sociale d'un département r, en retraite,
- 1 DGS d'une commune,
- 1 Collaborateur juridique d'une commune.

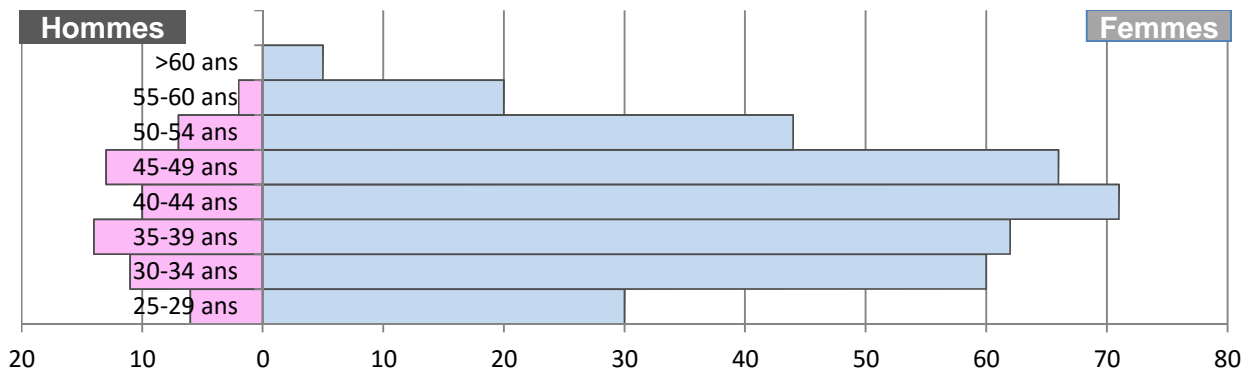
## II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

### 1. CHIFFRES CLES

		Total
Nombre d'inscrits		421
Présents aux épreuves d'écrites	Nbre	374
	%	88,84 %
Admissibles		335
Présents aux épreuves d'admission	Nbre	330
	%	98,51 %
Admis		272
Taux de réussite (admis/présent écrit)		72,72 %

### 2. PROFIL DES CANDIDATS

#### ✓ Age et sexe

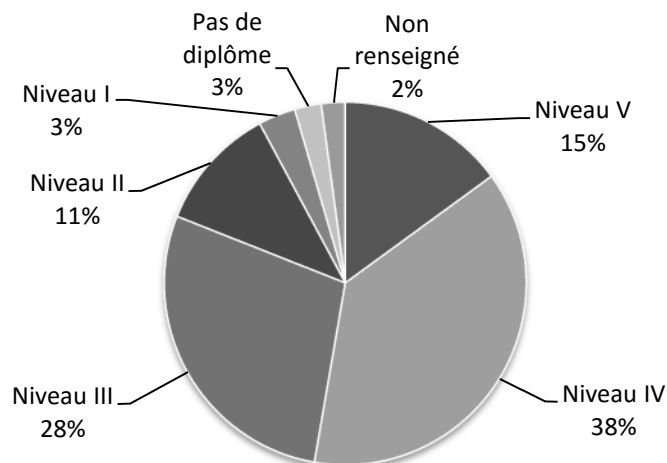


Les candidats ont entre 25 et 60 ans, la majorité ayant entre 30 et 49 ans. 85.03% sont des femmes.

#### ✓ Origine géographique

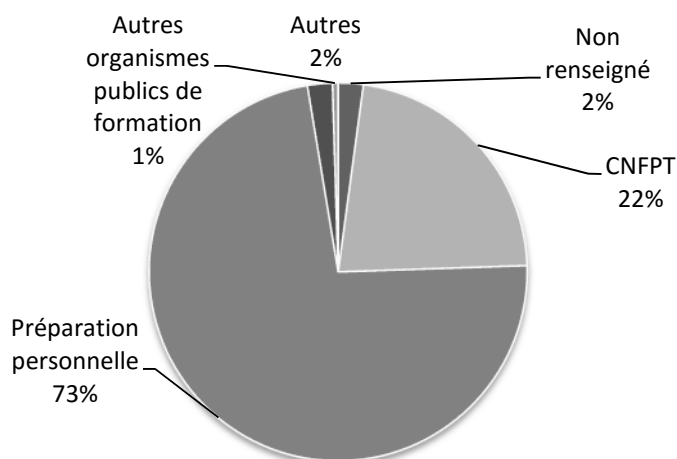
99,28% des candidats proviennent de la région Occitanie. 68,4% des candidats sont originaires de Haute-Garonne.

#### ✓ Diplômes



78% des candidats détiennent un diplôme ou titre supérieur à celui requis pour le concours d'accès au même grade (Niveau V).

#### ✓ **Préparation**



Seuls 25% des candidats ont suivi une préparation spécifique.

### III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont encadrées le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Chaque note est multipliée par le coefficient règlementaire correspondant.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le jury souverain.

Les épreuves d'admission font l'objet d'une notation souveraine par le jury au vu de la prestation orale de chaque candidat.

### IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

#### 1. ORGANISATION

##### ✓ **Lieux**

L'épreuve s'est déroulée le 14 mars 2017, sans incident particulier, sur 3 sites différents en Haute-Garonne : Castanet-Tolosan, Léguevin et à Labège au siège du CDG31.

##### ✓ **Aménagements**

3 candidats en situation de handicap ont bénéficié, à la demande d'un médecin agréé, d'aménagements des épreuves écrites :

- 1 candidat avec tiers temps supplémentaire et mise à disposition d'un ordinateur,
- 1 candidat avec tiers temps supplémentaire et mise à disposition d'une secrétaire,
- 1 candidat avec tiers temps supplémentaire.

#### 2. PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

Tout sujet d'épreuve écrite peut être consulté sur le site Internet du CDG31.

##### ✓ **Intitulé de l'épreuve**

Une épreuve à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq

questions appelant des réponses brèves, ou sous forme de tableaux, et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée 1h30 - coefficient 2).

✓ **Thématique du sujet**

Le sujet portait sur le gaspillage alimentaire.

✓ **Objectifs de l'épreuve**

Cette épreuve permet de vérifier :

- les capacités de compréhension du candidat à partir de documents de formes différentes (le sujet peut être constitué d'un texte, d'un graphique, un document visuel, etc.) ;
- d'évaluer l'aptitude du candidat à rechercher l'information et à retranscrire les idées principales des documents.

✓ **Production attendue des candidats**

L'épreuve n'est pas essentiellement une épreuve rédactionnelle, le candidat devant apporter des réponses brèves (10 à 15 lignes), ou sous forme de tableaux. Le candidat doit à la fois analyser les informations contenues dans les différents documents et montrer par ses réponses, qu'il en a compris le sens.

Les réponses peuvent également requérir des calculs basiques, comme le calcul de pourcentages, que le candidat pourra être amené à justifier si la question le demande.

✓ **Constat des correcteurs**

La majorité des candidats a fait des efforts d'écriture, de présentation, avec peu de fautes d'orthographe ou de syntaxe.

Certains candidats ont éprouvé des difficultés en orthographe et en syntaxe et ont rendu des copies peu soignées. D'autres se sont peu appuyés sur les documents et ont rencontré des difficultés tant à reformuler les idées principales qu'à exploiter tous les documents.

Beaucoup de candidats n'ont pas respecté la consigne du nombre de lignes.

### **3. RESULTATS D'ADMISSIBILITE**

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 25 avril 2017.

✓ **Résultats globaux**

Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20	Note la plus haute	Note la plus basse
374	9,63	165	39	18,13	2

✓ **Délibération du jury**

39 candidats ont obtenu une note inférieure à 5 sur 20 et ont été éliminés.

335 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 5 sur 20 et ont été autorisés à présenter l'épreuve orale.

## V. PHASE D'ADMISSION

### 1. ORGANISATION

Les épreuves orales de l'examen se sont déroulées les 18, 19, 30 et 31 mai 2017, au siège du CDG31, à Labège. Compte tenu du nombre conséquent de candidats, le jury s'est subdivisé en 5 groupes d'examineurs de 3 personnes, avec au sein de chacun des groupes, un élu, un fonctionnaire et une personnalité qualifiée.

### 2. EPREUVE ORALE

#### ✓ Intitulé de l'épreuve

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à l'épreuve (durée : 15 min. dont 5 min. au plus d'exposé – coefficient : 3).

#### ✓ Objectifs de l'épreuve

Le candidat dispose de 5 minutes pour présenter sous forme d'exposé son expérience professionnelle, sans être interrompu.

Le jury prend connaissance avant l'épreuve du document retraçant le parcours professionnel du candidat, qui n'est ni noté ni évalué en tant que tel, mais qui constitue pour le jury un outil de suivi de l'exposé et d'aide à la conduite de l'entretien.

Le candidat doit valoriser les compétences acquises au cours de son parcours professionnel. Il est évalué sur sa capacité à rendre compte clairement de ses compétences, de sa formation et à faire comprendre sa motivation pour accéder au grade supérieur.

Le jury évalue leurs aptitudes à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, leur motivation ainsi que leur capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

#### ✓ Résultats de l'épreuve orale d'entretien

Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20	Note la plus haute	Note la plus basse
330	13,12	293	0	19	5

#### ✓ Constat des jurys

La plupart des candidats maîtrisent la phase de l'exposé. En revanche, beaucoup de candidats n'ont pas rempli correctement le document retraçant l'expérience professionnelle (tant en ce qui concerne la fonction publique, notamment leur formation, que les activités privées) ou ne l'ont pas compris.

Les candidats cantonnent très souvent leurs connaissances à leur environnement professionnel proche. En revanche, les questions plus globales, transcendant leur domaine d'activité, sont souvent mal maîtrisées.

De fortes lacunes ont également été constatées par les membres du jury dans la connaissance de l'environnement territorial. Certains candidats ont toutefois très bien répondu aux questions y référant.

Globalement, les candidats ont démontré un niveau supérieur à l'oral par rapport à celui dégagé lors de l'épreuve écrite.

### 3. RESULTATS

Le jury d'admission s'est tenu le 31 mai 2017.

#### ✓ Résultats globaux

Nombre de candidats présents	Moyenne générale sur 20	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne la plus haute	Moyenne la plus basse
330	11,88	272	17,15	5,5

#### ✓ Délibération du jury

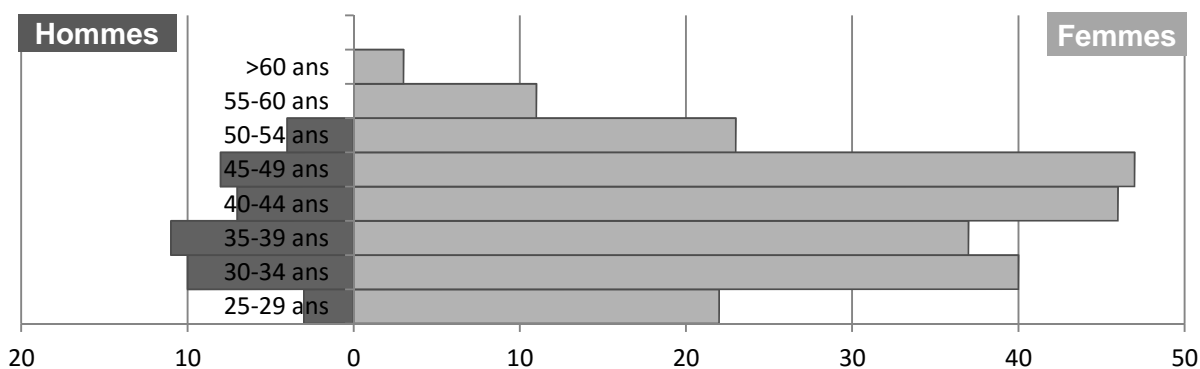
Le jury a éliminé les 5 candidats absents à l'épreuve orale d'admission de l'examen.

Le jury a déclaré admis les 272 candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves.

## VI. CONCLUSION

### 1. PROFIL DES LAUREATS

#### ✓ Age et sexe

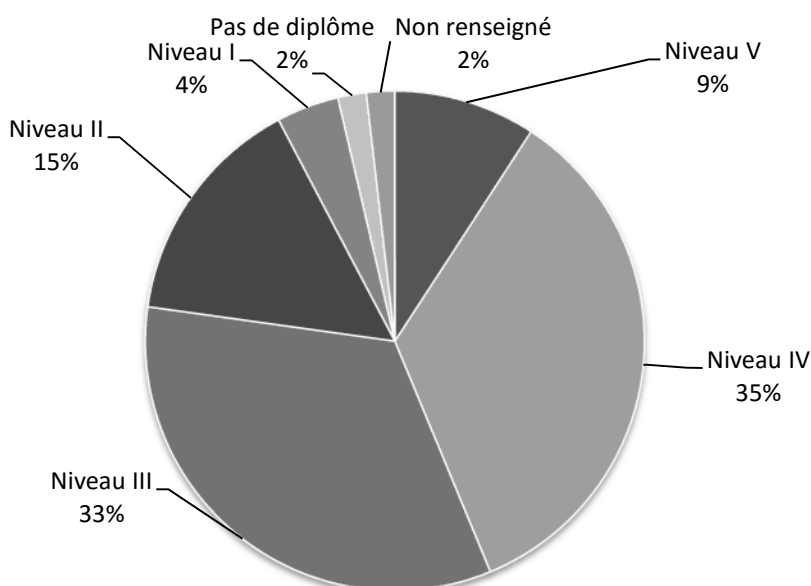


85% des lauréats sont des femmes.

#### ✓ Origine géographique

Les lauréats proviennent essentiellement de la région Occitanie.

#### ✓ Diplômes



87% des lauréats ont un diplôme ou titre supérieur à celui requis pour le concours d'accès au même grade (niveau V).



✓ **Préparation**

La majorité des lauréats s'est préparé seul (72,43%).

## **2. COMMENTAIRES**

Le jury constate un niveau plutôt faible des candidats à l'écrit, qui se caractérise par une moyenne générale de 9,63/20. Plus de la moitié des candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20.

En revanche, il est à noter que ces derniers ont attesté d'un bon niveau à l'oral puisque la moyenne générale des candidats ayant participé à l'épreuve d'admission est de 13,12/20.

Bien que les candidats présentent majoritairement des lacunes dans la connaissance de l'environnement territorial, ils semblent maîtriser les connaissances professionnelles de leur domaine d'activité et ont su démontrer, dans l'ensemble, tant leur motivation que leurs capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

Le Président du jury,



André CLEMENT